



**CAHIER
ENQUÊTE PUBLIQUE n° EP_MN_NOV_2025
du 27/11/2025 au 27/12/2025**
Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

- la Mairie de :
 le Service délocalisé de :

Les demandes d'autorisations de cultures marines ayant fait l'objet d'une annonce et d'une enquête publique par affiche apposée du 27/11/2025 au 27/12/2025 dans :

- Les mairies de ARVERT, BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, BREUILLET, CHAILLEVETTE, DOLUS-D'OLERON, ETAULES, HIERS-BROUAGE, L'EGUILLE, LA BREE-LES-BAINS, LA TREMBLADE, LE CHATEAU-D'OLERON, LE GRAND-VILLAGE-PLAGE, LE GUA, MARENNES-HIERS-BROUAGE, MOEZE, MORNAC-SUR-SEUDRE, NIEULLE-SUR-SEUDRE, PORT-DES-BARQUES, SAINT-FROULT, SAINT-GEORGES-D'OLERON, SAINT-JUST-LUZAC, SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE, SAINT-PIERRE-D'OLERON, SAINT-TROJAN-LES-BAINS
- Les locaux de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

- N'ont pas fait l'objet d'observations
 Ont fait l'objet des observations ci-jointes

Fait à , le